

Publié le : **CONSEIL DU MUNICIPAL** **: 25 MAI 2022**

Présents : 25 **DELIBERATION N°** **: 14560**
Représentés : 12
Absents : 2 **DGA DE SECTEUR** **: CAROLINE CARSOULLE**

Pour : 36 **SERVICE** **: SANTE**
Contre :
Abstention **AFFAIRE SUIVIE PAR** **: MICHELLE CARRIC**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
SERVICE DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n°621587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'avis du Conseil National de la comptabilité en date du 20 avril 2000,

VU l'arrêté du 10 novembre 2008 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médicaux-sociaux,

VU la délibération n°14327 du 16 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021,

VU la délibération n°14476 du 15 décembre 2021 approuvant le budget supplémentaire,

CONSIDERANT le compte de gestion 2021 du SSIAD établi par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Santé Solidarités Locales qui s'est tenue le 13 mai 2022,

CONSIDERANT le rapport du Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

« Le Maire s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales »

APPROUVE le compte administratif 2021 du Service des soins infirmiers à domicile, arrêté à la somme de :

▪ **Section de fonctionnement**

Dépenses	1 172 389,53 €
Recettes	1 210 562,28 €

(Composées de 1 210 561.10€ de produits à la charge de l'assurance maladie et de 1.18€ de produits de gestion courante)

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de : 38 172,75 €





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 19 mai 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, , Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Alice SEBBAG, Marc I.F MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOU, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Jérémy SIMON, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHY, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Danèle GARCIA), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à Marc ESNAULT), Eléonore MORENO (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Brahim OUAREM), Laurence MOLINARI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), José MARTINS (pouvoir à Nadia CARCASSET), Séverine BUSSON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY).

Absents

Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOU

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 25

représentés : 12

absents : 2

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

▪ **Section d'Investissement**

Dépenses	30 861,29 €
Recettes	73 338,49 €

(Composées de 23 467.11 € de recettes réalisées et de 49 871.38 € d'excédent antérieur)

Soit un excédent pour la section d'investissement de : 42 477,20 €

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

